

A la télé, PAS DE FILLES HORS-JEU



femmes
solidaires

Le droit à la pratique sportive est constitutif des grands combats féministes, car il participe du droit fondamental des femmes à disposer de leur corps. Ceux qui, de par le monde veulent écarter les femmes des terrains de sport sont ceux qui veulent les bâillonner, tentant de les reléguer à un statut subalterne dans la société. Aujourd'hui, le sport masculin tient une place importante voire exclusive dans les retransmissions télévisuelles. A travers cette campagne intitulée « Pas de filles hors-jeu ! », nous souhaitons affirmer qu'il doit en être autrement. Les manifestations sportives féminines doivent être justement représentées à la télévision, c'est-à-dire de façon paritaire avec les manifestations sportives masculines. La retransmission des événements sportifs est régie par un décret du 24 décembre 2004. Celui-ci énumère les 21 événements d'importance majeure que les téléspecteurs-trices sont en droit de pouvoir regarder à la télévision. Les événements sportifs féminins y sont largement sous représentés (7 événements sur les 21). La Coupe du Monde de football féminin n'y figure même pas. Or celle-ci existe depuis 1991 et la prochaine se tiendra du 26 juin au 17 juillet 2011 en Allemagne.



En vertu de l'article 1er du préambule de la constitution de 1958, nous rappelons que : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. » Par conséquent, nous demandons au Ministre de la culture et de la communication de proposer la modification du décret du 24 décembre 2004* afin qu'il intègre dans les événements sportifs d'importance majeure les événements suivants : **Les matchs de l'équipe de France féminine de football inscrits au calendrier de la FIFA et le match d'ouverture, les 1/2 finales et finales de la Coupe du Monde de football féminin.**

Enfin, la modification de ce décret permettrait au groupe France Télévision d'assumer ses missions de service public en programmant ces matchs à des heures de grande écoute, ce, dès la prochaine Coupe du Monde de football féminin.

Premier-es signataires :

Marie-George Buffet, députée, ex-Ministre Jeunesse et Sports - **Bernadette Constantin**, vice présidente de la ligue de football amateur, ex-internationale - **Carine Delahaie**, rédactrice en cheffe de Clara-magazine - **Marilou Durringer**, élue au conseil FFT et cheffe de la délégation Equipe de France pour la coupe du monde - **Alexandra Feracci**, championne d'Europe et Triple Championne de France de Karate - **Anne-Christel Fogliani**, animatrice de la commission fédérale de féminisation du football - **Jeannie Longo**, championne du monde et olympique de cyclisme - **Michel Marle**, secrétaire général de l'Association Afghanes, Afghans après Athènes 2004 - **Sarah Ourahmoune**, championne du monde de boxe des moins de 48 kg - **Audrey Prieto**, championne du monde de lutte féminine - **Sabine Salmon**, Présidente nationale de Femmes solidaires - **Danièle Salva**, Présidente de Femix'Sports - **Annie Sugier**, comité Atlanta + - **Linda Weil-Curiel**, comité Atlanta +...

*Décret n°2004-1392 du 22 décembre 2004 pris pour l'application de l'article 20-2 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, au sujet de la diffusion des événements d'importance majeure

Nom, prénom	ville	Adresse électronique

Renvoyer cette pétition à Femmes solidaires - Maison des ensembles, 3/5 rue d'Aligre - 75012 Paris
Ne pas signer cette pétition sur notre site si vous l'avez signé en version papier